



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVRY

02/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers votants : 18

Date de la convocation : 27/03/2026

Le deux avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane MITZAS.

Présents : Stéphane MITZAS ; Thierry MARECHAL ; Sébastien DE WYSOTZKI ; Rabiaa HABCHANE ; Julie STORDIAU ; Pollyanna DO CARMO ; Elsa DUFOUR ; Cécilia JOSSERAND ; Virginie MATHIEU ; Oktay COSKUN ; Céline JOIGNAUX ; Sylvain MISSE ; Samuel CANGE ; Hana BILAK ; Patrick TISSOT

Absents : Gaëtan MARTINO

Procurations : Stéphane VENDEVILLE à Hana BILAK, Sylvie VAUTHIER à Stéphane MITZAS, Cidalia FERREIRA à Pollyanna DO CARMO

Secrétaire : Julie STORDIAU

OBJET : Mise en location de l'appartement de l'ancienne Mairie

Madame la Conseillère Municipale en charge du logement rappelle que la commune a acquis une partie de l'ancienne mairie composée d'un logement et d'un local médical, initialement prévu pour être proposés ensemble afin d'offrir un atout supplémentaire pour attirer un médecin. Il apparaît que le médecin qui consultera dans le local médical, ne souhaite pas disposer de cet appartement.

Cet appartement de type triplex de 71,3 m² (52,95 m² en loi carrez), dispose d'une cuisine équipée et sera mis en location au travers d'un bail de location vide. Une place de stationnement sera dédiée à l'appartement à l'avant de l'ancienne mairie.

La Commission Logement réunit le 23 janvier a proposé de mettre ce logement sur le marché de la location classique à un loyer estimé entre 830€ charges comprises soit en dessous du prix moyen constaté sur Chevry pour ce type de bien.

Les dossiers des candidats seront analysés par la Commission Logement qui définira des critères de sélections notamment la situation socio-économique et nécessitant une attention particulière au regard des capacités contributives.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un appartement situé 22C route de la Pralay, 01170 Chevry d'une superficie de 71,3 m² (52,95 m² en loi carrez);

Considérant que ce bien est actuellement disponible et peut être valorisé par une mise en location ;

Considérant l'intérêt pour la commune de percevoir des recettes locatives ;

2026_04_09



Considérant les conditions financières et contractuelles proposées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

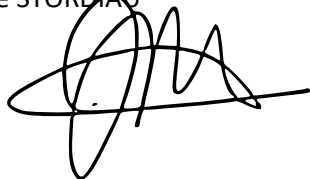
- **AUTORISE** la mise en location du bien sus-mentionné;
- **DECIDE** d'approuver les principales conditions du bail, à savoir :
 - durée du bail : 3 ans
 - destination du logement : habitation principale
 - dépôt de garantie : un mois de loyer
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de location et toutes pièces à intervenir ;
- **DIT** que les recettes afférentes seront inscrites au budget ;

Fait et délibéré à Chevry les jour, mois et an que-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire
Julie STORDIAU



Le Maire,
Stéphane MITZAS



2026_04_09

